

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 04 AVRIL 2024

* * * * *

PRESENTS : Mme DALOT, MM. GASNET, ISOLA, CHEBANCE, SCHWEYER, GUILLEMET, Mmes BOURGOIS, GIGNON, FLUZIN, MM. GOUNY.

EXCUSES : Mme PSALMON, M. PETIT, Mme GOUSSAUD, MM. DUFOSSE, PAROTON.

M. PAROTON a donné procuration à M. CHEBANCE.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2023 - COMMUNE

Cette délibération annule et remplace la délibération N°2024-7 en date du 04 avril 2024 visée le 16 avril 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 ;

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 Décembre 2018 de Finances pour 2019 modifié ;

Vu la délibération n° 2021-32 en date du 08 mai 2021 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} Janvier 2022 ;

Vu la délibération N°2021-41 en date du 05 Octobre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) sur les comptes de l'exercice 2022 ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique en date du 23 Décembre 2022 ;

Considérant que le CFU se substitue dans le cadre de l'expérimentation aux Comptes Administratif et Compte de Gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Sous la présidence de M. Georges GOUNY délibérant sur le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2023 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le Budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		305 101.17		185 259.32		490 360.49
Opérations de l'exercice	479 280.66	528 580.36	152 129.33	268 700.99	631 409.99	797 281.35
TOTAUX	479 280.66	833 681.53	152 129.33	453 960.31	631 409.99	1 287 641.80
Résultats de clôture		354 400.87		301 830.98		656 231.85
Restes à réaliser			12 000	35 810	12 000	35 810
TOTAUX CUMULES		833 681.53	164 129.33	489 770.31	643 409.99	1 323 451.80
Résultats définitifs	479 280.66	354 400.87		325 640.98		680 041.85

2° **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 - COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2023.

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement

Considérant les éléments suivants :

◆ Pour Mémoire :

Résultat de Fonctionnement Antérieur Reporté (002)	305 101.17
Résultat d'Investissement Antérieur Reporté (001)	185 259.32

◆ Solde d'exécution de la Section d'Investissement au 31/12/2023 :

Solde d'exécution de l'exercice	116 571.66
Résultat d'Investissement Antérieur Reporté	<u>185 259.32</u>
Solde d'exécution cumulé	301 830.98

◆ Restes à Réaliser au 31 Décembre 2023 :

Sur Dépenses d'Investissement	- 12 000
Sur Recettes d'Investissement	<u>35 810</u>
Solde des Restes à Réaliser	23 810

◆ Résultat Consolidé de la Section d'Investissement au 31/12/2023 :	
Rappel du Solde d'exécution Cumulé	301 830.98
Rappel du Solde des Restes à Réaliser	<u>23 810</u>
	325 640.98
◆ Résultat de Fonctionnement à Affecter :	
Résultat de 2023	49 299.70
Résultat de Fonctionnement Antérieur Reporté	<u>305 101.17</u>
TOTAL A AFFECTER	354 400.87

Affectation du résultat cumulé de la Section de Fonctionnement comme suit :

Affectation complémentaire au financement de la Section d'Investissement Lotissement (1068 N+1)	0
Affectation complémentaire au financement de la Section d'Investissement (1068 N+1)	200 000
Reste disponible sur Résultat de Fonctionnement Cumulé (002 → B.P 2024)	154 400.87

ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2023 – LOTISSEMENT DES ECURES
--

Cette délibération annule et remplace la délibération N°2024-9B en date du 04 avril 2024 visée le 18 avril 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 ;

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 Décembre 2018 de Finances pour 2019 modifié ;

Vu la délibération n° 2021-32 en date du 08 mai 2021 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} Janvier 2022 ;

Vu la délibération N°2021-41 en date du 05 Octobre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) sur les comptes de l'exercice 2022 ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique en date du 23 Décembre 2022 ;

Considérant que le CFU se substitue dans le cadre de l'expérimentation aux Comptes Administratif et Compte de Gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Sous la présidence de M. Georges GOUNY délibérant sur le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2023 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le Budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		78 753.33	85 284.46		85 284.46	78 753.33
Opérations de l'exercice	337 131.67	256 277.04	241 330.70	328 787.85	578 462.37	585 064.89
TOTAUX	337 131.67	335 030.37	326 615.16	328 787.85	663 746.83	663 818.22
Résultats de clôture	2 101.30			2 172.69	2 101.30	2 172.69
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	337 131.67	335 030.37	326 615.16	328 787.85	665 757.13	665 990.91
Résultats définitifs	2 101.3			2 172.69	71.39	

2° **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE

Le projet du Budget Primitif 2024 a été examiné par la Commission des Finances, il s'élève à 2 449 767 € répartis à raison de 888 039 € pour la section de Fonctionnement et 1 561 728 € pour la section d'Investissement.

- Pour ce qui concerne la section de Fonctionnement, le budget de 888 039 € se répartit comme suit :

- 533 639 € de recettes prévisionnelles sur l'exercice
 - 354 400 € d'excédent reporté
- Avec une déduction de 200 000 € transférés en Investissement

- En matière d'Investissement, le budget de 1 561 728 € est le suivant :

- 1 259 898 € de recettes prévisionnelles
- 301 830 € d'excédent reporté

Le projet de budget cumulé se monte donc à 2 449 767 €.

L'assemblée voudra bien examiner les propositions contenues dans ce projet de Budget Primitif 2024 avant de procéder au vote, et en particulier :

- Les Taxes Locales
 - Les Subventions
 - Les Investissements
- Voir tableaux récapitulatifs ci-joints.

	REALISATIONS 2021	REALISATIONS 2022	PREVISIONS 2023	REALISATIONS 2023	PREVISIONS 2024
<u>RECETTES</u>	470 600 €	481 635 €	509 900 €	528 580 €	533 639 €
PRODUITS FISCAUX	166 000 €	173 870 €	185 000 €	185 170 €	185 170 €
TAXES PYLONES	135 250 €	138 780 €	145 600 €	145 600 €	159 948 €
DOTATIONS ETAT	133 460 €	134 495 €	141 500 €	140 144 €	140 140 €
AMORTISSEMENT SUBVENTION			1 400 €	- €	4 231 €
DIVERS	35 890 €	34 490 €	36 400 €	57 666 €	44 150 €
<u>DEPENSES</u>	332 450 €	354 480 €	385 335 €	364 682 €	365 530 €
CHARGES GENERALES	74 720 €	85 610 €	97 700 €	98 984 €	106 050 €
* Energie	16 140 €	19 820 €	24 500 €	21 144 €	21 500 €
* Fournitures	16 650 €	17 120 €	22 000 €	18 442 €	19 750 €
* Assurances	11 830 €	12 340 €	13 600 €	13 595 €	14 600 €
* Divers	30 100 €	36 330 €	37 600 €	45 803 €	50 200 €
CHARGES PERSONNEL	174 250 €	179 870 €	194 000 €	193 974 €	171 100 €
CHARGES FINANCIERES	350 €	570 €	3 135 €	3 127 €	3 000 €
AUTRES CHARGES GEST	83 130 €	88 430 €	90 500 €	68 597 €	85 380 €
* Cotisations syndicats	5 720 €	5 010 €	5 450 €	4 555 €	5 480 €
* Subventions/aides diverses	7 450 €	11 040 €	9 850 €	7 486 €	8 500 €
* Autres	36 490 €	37 110 €	38 000 €	38 218 €	38 500 €
* EVOLIS 23 : Travaux	17 710 €	16 310 €	15 000 €	612 €	15 000 €
* EVOLIS 23 : Rembt prêts + SDIS	12 180 €	12 190 €	12 200 €	12 186 €	12 200 €
* Aide à la cuve	3 580 €	3 200 €	5 000 €	3 352 €	5 000 €
* E.P.U		3 570 €	5 000 €	- €	
* AAA 23				733 €	700 €
* Titres annulés sur exercice antérieur				1 455 €	
RESULTAT COURANT	138 150 €	127 155 €	124 565 €	163 898 €	168 109 €
OPERATIONS D'ORDRE	30 310 €	40 180 €	41 710 €	42 061 €	45 162 €
* Amortissement et Dotations	30 310 €	40 180 €	41 710 €	42 061 €	45 162 €
* Cessions immobilières					
RESULTAT NET	107 840 €	86 975 €	82 855 €	121 837 €	122 947 €
EXCEDENT REPORTE	310 220 €	368 138 €	355 101 €	305 101 €	354 400 €
RESULTAT CUMULE AJUSTE	418 060 €	455 113 €	437 956 €	426 938 €	477 347 €
Transfert section INVEST. Cne	50 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €	200 000 €
Transfert section INVEST. Lot			72 540 €	72 537 €	
DISPONIBLE NET AJUSTE	368 060 €	355 113 €	315 416 €	304 401 €	277 347 €

	REALISATIONS 2021	REALISATIONS 2022	PREVISIONS 2023	REALISATIONS 2023	PREVISIONS 2024
RESSOURCES	91 000 €	159 870 €	302 154 €	268 700 €	1 259 898 €
SUBVENTIONS A RECEVOIR (RAR)			113 200 €	77 423 €	35 810 €
FONDS DE COMP. TVA (FCTVA)	1 490 €	6 260 €	15 430 €	15 437 €	20 387 €
AUTRES SUBVENTIONS	5 570 €	12 800 €	12 400 €	14 665 €	658 539 €
AMORTISSEMENTS	30 310 €	40 180 €	41 710 €	42 061 €	45 162 €
EMPRUNT					300 000 €
PDTS EXCEPTIONNELS					
CESSIONS MATERIEL	3 200 €				
AMENDES DE POLICE	430 €	630 €	300 €		
TRANSFERT SECTION FCT	50 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €	200 000 €
REMBOURSEMENT AVANCE LOT.			69 114 €	69 114 €	
EMPLOIS	116 660 €	176 080 €	280 200 €	152 129 €	1 362 931 €
AMORTISSEMENT SUB.			1 400 €		4 231 €
REMBST EMPRUNT EN K	21 360 €	13 570 €	13 600 €	13 571 €	15 400 €
INVESTISSEMENTS PREVUS	95 300 €	162 510 €	265 200 €	138 558 €	1 343 300 €
* Bâtiments	12 050 €	88 100 €	108 200 €	107 454 €	1 284 000 €
RAR			115 800 €		4 000 €
* Mobilier/Matériel	23 150 €		1 500 €	4 893 €	4 500 €
RAR	7 000 €		4 000 €		
* Réseau électrique/incendie		360 €	9 100 €	8 070 €	6 300 €
RAR					
* Autres/voirie/signalisation	19 200 €	50 770 €	26 600 €	18 141 €	36 500 €
RAR					8 000 €
* Opérations immobilières		23 280 €			
RAR					
CESSION MATERIEL	3 200 €				
TRANSFERT SECTION INV. LOT	30 700 €				
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 25 660 €	- 16 210 €	21 954 €	116 571 €	- 103 033 €
RESULTAT REPORTE	227 080 €	201 420 €	185 210 €	185 259 €	301 830 €
RESULTAT CUMULE AJUSTE	201 420 €	185 210 €	207 164 €	301 830 €	198 797 €

SUBVENTIONS 2024

	2022	2023	PROPOSITIONS 2024
COOPERATIVE SCOLAIRE	0 € <i>(proposé par la Commission Ecole)</i>	0 € <i>(proposé par la Commission Ecole)</i>	0 €
A.C.C.A	410 €	410 €	410 €
FOYER RURAL	2 000 € <i>(Dont 200 € coût repas nettoyage)</i>	2 000 €	2 000 €
C.C.A.S	3 000 €	3 000 €	3 000 €
COMICE AGRICOLE	<i>Pas versée</i>	-	-
RALLYE DU VAL DE CREUSE	180 €	200 €	200 €
L'ECOLE DES DIABLOTINS	220 €	220 €	220 €
CANITRAIL 23	<i>Association dissoute a/c du 01/01/2022</i>	-	-
LES ARCHERS DU VAL DE CREUSE	200 €	200 €	200 €
RALLYMEN CREUSOIS	<i>Association dissoute a/c du 01/12/2021</i>	-	-
LIGUE CONTRE LE CANCER	500 €	500 €	500 €
ENSEMBLE VOCAL VIDOLAÏ	200 €	200 €	200 €

TOTAL :

6 710 €

6 730 €

6 730 €

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code Général des Impôts,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe d'Habitation : 9.31 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 33.85 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 50.31 %

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ADOPTE le Budget Primitif 2024 de la commune qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses :	687 939.87 €	Dépenses :	1 561 728.98 €
Recettes :	687 939.87 €	Recettes :	1 561 728.98 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – LOTISSEMENT DES ECURES

Le projet du Budget Primitif 2024 a été examiné par la Commission des Finances, il s'élève à 334 638.91 € répartis à raison de 162 422.03 € pour la section de Fonctionnement et de 172 216.88 € pour la section d'Investissement.

L'assemblée voudra bien examiner les propositions contenues dans ce projet de Budget Primitif 2024 avant de procéder au vote.

Voir tableau ci-joint.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ADOPTE le Budget Primitif 2024 du Lotissement des Ecures qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses :	162 422.03 €	Dépenses :	172 216.88 €
Recettes :	162 422.03 €	Recettes :	172 216.88 €

LOTISSEMENT DES ECURES 2024

DEPENSES			
FONCTIONNEMENT			
compte	Libellé	Prévision	Réalisation
002	Déficit Reporté	2 101,30	
6045	Achat d'études		
605	Travaux		
60612	Energie-Electricité		
60632	Fourniture petit équipement		
6226	Honoraires		
6231	Annonces		
635	Droits d'enregistrement		
608 (043)	Frais accessoires		
6588	Charges diverses gestion courante		
66111	Intérêts	3 488,46	
673	Charges exceptionnelles		
6745	Subventions (<i>Excédent cumulé</i>)		
71355 (042)	variation de stocks terrains aménagés	156 832,27	
7133 (042)	Variation des encours de production de biens		
023	Virement à la section d'investissement		
Total		162 422,03	0,00

RECETTES			
compte	Libellé	Prévision	Réalisation
002	Excédent Reporté		
7015	Vente de produits finis 1ere tranche		
706811	Redevance Assainissement Collectif	500,00	
706813	Participation Assainissement Collectif		
7473	Subvention Département		
75738	Subvention Commune	5 089,76	
796 (043)	Transfert de charges financières		
71355 (042)	variation de stocks terrains aménagés	156 832,27	
7133 (042)	Variation des encours de production de biens		
		162 422,03	0,00

DEPENSES			
INVESTISSEMENT			
compte	Libellé	Prévision	Réalisation
001	Déficit Reporté		
1641	Remboursement emprunt	15 384,61	
168748	Remboursement avance commune		
3555 (040)	Terrains aménagés	156 832,27	
3351 (040)	Terrains		
3354 (040)	Etudes		
3355 (040)	Travaux		
33581 (040)	frais accessoires		
33586 (040)	frais financiers		
Total		172 216,88	0,00

RECETTES			
compte	Libellé	Prévision	Réalisation
001	Excédent Reporté	2 172,69	
1641	Emprunt (<i>Déficit cumulé</i>)		
168748	Communes	13 211,92	
3555 (040)	Terrains aménagés	156 832,27	
3351 (040)	Terrains		
3354 (040)	Etudes		
3355 (040)	Travaux		
33581 (040)	frais accessoires		
33586 (040)	frais financiers		
021	Virement de la section de fonct,		
		172 216,88	0,00

ADHESION D'UNE NOUVELLE COMMUNE AU SDIC 23

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération N° 2023-11/04 adoptée lors de la réunion du Comité Syndical du S.D.I.C 23 en date du 30 novembre 2023 acceptant l'adhésion de la commune suivante :

LA VILLEDIEU

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ACCEPTE l'adhésion au S.D.I.C 23 de la commune précitée.

SUIVI DES DOSSIERS

♦ **Cyrille NOIZAT** : Mme le Maire fait part au conseil des courriers de M. NOIZAT concernant deux demandes.

- Réalisation à sa charge d'un accès direct de son bâtiment professionnel à la route dites « des ânes » ;
- Demande l'acquisition du bien de section de Chalembert cadastrée BC n°105

Le conseil, à l'unanimité est favorable à ces deux demandes.

Il convient donc de prendre une délibération lors du prochain conseil afin de fixer le prix de vente du bien de section.

AFFAIRES DIVERSES

♦ La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 08 mai 2024 à 09 H 30.